

L'envers de la piastre
(page 2)

La grève chez Dupuis:
triple scandale
(page 2)

Les fonctionnaires
restent avec nous
(page 4)

Nouveau conseil
à Hauterive
(page 4)



VOL. XXIX — No 29

Montréal, 18 juillet 1952

TROIS SUR QUATRE

Un appel...

L'Exécutif de la C.T.C.C. fait un appel urgent à tous les syndicats affiliés, concernant la cotisation spéciale qui a été votée à Québec par le Conseil plénier du mouvement, le 21 juin dernier.

Après des entrées rapides au cours des premiers jours qui ont suivi la réunion, l'arrivage de ces cotisations s'est maintenant ralenti.

Or, le besoin de cet appui d'urgence est plus grand que jamais. L'Exécutif prie tous les syndicats de faire diligence, de percevoir au plus tôt les cotisations spéciales et de les faire tenir sans délai au trésorier.

Au plus tôt donc il faut que les membres s'acquittent et que les secrétaires expédient.

... urgent

des candidats désignés comme "ennemis de la classe ouvrière" ont été battus

Le vote des circonscriptions ouvrières exprime clairement la protestation populaire contre l'antisindicalisme du gouvernement—Gaston Ledoux, vice-président de la C.T.C.C. et ex-président de la Fédération du textile, est élu dans Shefford — L'élément ouvrier sera mieux représenté à la Chambre

L'élection démontre l'efficacité de l'orientation politique et l'injustice de la distribution des comtés

Trois des quatre candidats dénoncés ici même comme "ennemis de la classe ouvrière" au cours de la campagne électorale ont mordu la poussière aux élections de mercredi dernier.

Il s'agit de MM. Marc Trudel, ex-député de Saint-Maurice et ex-ministre d'Etat, qui a été battu par Me René Hamel, conseiller juridique du Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan; Joseph Matte, ex-député de Québec-Est, représentant ouvrier, qui avait voté sans remords toutes les mesures antisyndicales présentées par le gouvernement au cours du dernier terme, et Albert Goudrault, député de Richmond, tristement célèbre depuis la grève de l'amiante, au cours de laquelle il s'était fait le complice muet de manoeuvres contre les grévistes.

Seul survivant

Le seul survivant du groupe est M. Tancrede Labbé, député de Mégantic (Thetford), qui s'en réchappe avec une majorité diminuée de 3,110 voix en 1948 à environ 500 voix. L'analyse du vote révélera sans doute que les mineurs ont exprimé leur mécontentement mais que leur vote a été noyé par celui des campagnes qui environnent la ville de Thetford.

Influence

Par ailleurs, la presque totalité des comtés où l'élément ouvrier domine a appuyé des candidats d'opposition. C'est ainsi qu'à Montréal, la population ouvrière de Saint-Henri, Maisonneuve, Sainte-Marie, Jeanne-Mance, a défait les candidats du gouvernement. C'est sans doute la première fois que l'influence du travail organisé sur la politique se fait sentir aussi clairement.

Pas remerciés...

Il semble que le chef du gouvernement s'en soit rendu compte. M. Duplessis, en effet, n'a eu de remerciements, dans son message de mercredi soir, que pour la classe agricole qu'il a seule désignée comme responsable de sa victoire. Il n'a pas même fait mention de la population ouvrière.

Par ailleurs, la défaite du parti libéral, qui se trouvait à recueillir les voix de protestation ouvrière, démontre la justesse des critiques formulées

ici sur la fausseté de la distribution des comtés. Le vote ouvrier qui s'est exprimé contre le gouvernement n'est représenté à la Chambre que par un petit nombre de députés parce que les circonscriptions urbaines comptent jusqu'à dix et douze fois plus d'électeurs que celles de la campagne et n'élisent tout de même qu'un seul député. Avec 50% du vote, l'Union nationale détient ainsi 75% des sièges.

Ledoux élu

Soulignons enfin que M. Gaston Ledoux, premier vice-président de la C.T.C.C. et ex-président de la Fédération du Textile, a remporté la victoire dans le comté de Shefford. Il siègera donc à la Chambre au cours de la prochaine Législature.

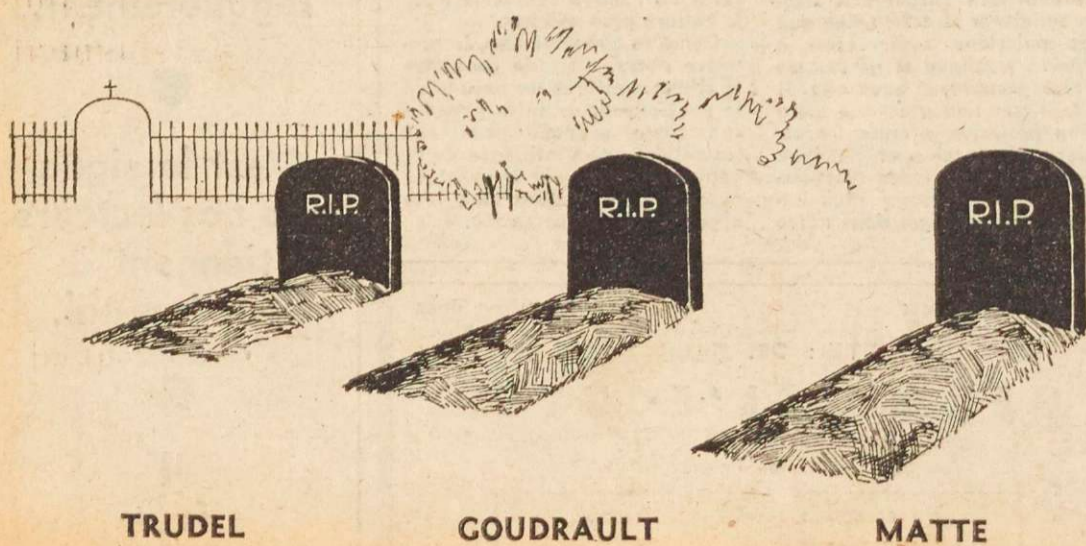
Pas de surprise

Au total, l'élection n'apporte pas de grandes surprises. Elle démontre, ce que tout le monde savait, l'opposition de la classe ouvrière à l'antisindicalisme de M. Duplessis. Cette démonstration servira-t-elle à faire réfléchir le gouvernement? C'est à souhaiter.

Une leçon

Elle démontre aussi que la classe ouvrière s'éveille. Partout où les militants ouvriers ont orienté l'opinion de leurs membres, à une exception près, les ennemis du syndicalisme ont été défaits. Pour la première tentative du genre, c'est un succès important.

Cimetière de l'antisindicalisme



Un seul manque au rendez-vous!

Syndicalisme et coopération — I

L'envers de la piastre

L'effort de libération de la classe ouvrière porte le scandale dans bien des milieux. Certaines attitudes syndicales, telles l'acharnement à la sécurité syndicale et à la négociation des griefs apparaissent à bon nombre de gens comme des caprices ou comme l'amorce d'une dangereuse révolution. On accepte à la rigueur que l'ouvrier réclame des augmentations de salaires mais on lui refuse de rechercher, à l'endos de la piastre, la responsabilité, l'indépendance, disons-le, "la libération" de l'état de serviteur anonyme et mécanisé auquel l'ont réduit la machine et la concentration industrielle. Certains bons vivants qui lèvent les bras au ciel en gémissant contre la lutte des classes attisent cette lutte en prônant la conservation de classes sociales rangées en position de guerre.

Il serait sot de rêver d'une complète nivellation sociale et économique qui soit le règne du citoyen X, numéro interchangeable d'une série englobant toute la société. Par ailleurs, je ne crois pas me tromper sur les objectifs généraux du mouvement ouvrier en disant qu'il recherche un mode d'intégration de la classe ouvrière dans la société ce qui suppose non seulement une répartition plus équitable des biens matériels, mais aussi une plus juste attribution des responsabilités sociales et économiques. C'est dans cet esprit que l'on parle tant de réformer l'entreprise pour qu'elle ne produise pas un asservissement du travailleur.

Pour réaliser sa promotion, la classe ouvrière dispose de trois grands moyens: l'action syndicale, l'action politique et l'action coopérative. L'action catholique ouvrière peut également jouer un rôle très important bien qu'elle n'atteigne qu'indirectement l'économique. Et il y aurait encore d'autres agents, actuels ou possibles de la promotion ouvrière à mentionner. Je me contenterai de signaler au lecteur que je ne prétends pas lui fournir une énumération complète. Je me propose de profiter de l'hospitalité du journal "Le Travail" pour réfléchir avec le lecteur sur les possibilités, peut-être peu connues chez nous, du dernier de ces moyens: l'action coopérative.

Un miracle ?

Il ne faudrait pas que le culte des morts nous amène à nous souvenir trop longtemps d'une douzaine "d'enterrements" de magasins coopératifs imputables pour la plupart à l'inanition. Que voulez-vous les coopératives comme toutes les institutions, valent ce que valent leurs membres et, dans ce domaine, la qualité ne saurait suppléer à la quantité. Les échecs survenus ici ou là dans la province en matière de coopération chez les consommateurs ne représentent d'ailleurs qu'un côté de la médaille. Nous comptons heureusement plusieurs expériences réussies ou sur la voie du succès. Quant au reste, il faut l'attribuer aux faiblesses inévitables de l'enfance et nous répéter, pour quelque temps encore, que l'expérience est la somme de nos bêtises.

La coopération ne saurait produire des miracles et tout au contraire ne montrera des "avantages mesurables" qu'après de patients

efforts d'un travail souvent ingrat. En cessant de croire au Père Noël, n'avons-nous pas accepté une fois pour toutes de ne plus espérer des solutions faciles à des problèmes compliqués ?

Dans 25 ans

Comme nous sommes restés malgré tout de grands enfants, nous avons besoin d'imaginer, par anticipation, les résultats de notre action. Supposons donc pour un instant que nous venons de payer notre impôt sur le revenu pour l'année 1977. Dans chacune des villes industrielles de la province est établie une coopérative de consommation qui se classe parmi les entreprises de distribution les plus importantes de la localité. Il est logique de croire que les travailleurs détiennent la majorité des sièges à la direction de ces entreprises. Oubliant pour le moment tous les autres avantages qui résulteront de cette action coopérative, ne croyez-vous pas que l'élite ouvrière acquerrait ainsi une expérience économique sérieuse, si précieuse à la table des négociations. La coopération offre à bon nombre de chefs de la classe ouvrière un moyen d'émancipation qui ne suppose aucunement, à l'inverse d'autres "émancipations", un abandon du bien commun.

L'un des principes reconnus par la doctrine et la pratique coopératives est celui dit la porte ouverte. Comme son appellation l'indique, cette habitude consiste à ne refuser l'entrée de la coopérative à aucun individu qui est susceptible de tirer profit des services offerts par l'association coopérative à ses membres. Ainsi, soit comme simple sociétaire, soit comme directeur, le travailleur salarié, à collet blanc ou à casquette grise, aura l'avantage de s'asseoir à la même table que des représentants des autres classes sociales (puisque'il faut bien appeler les choses par leur nom). Cette rencontre constituera certainement un moyen de plus, et non des moindres, de faire mieux comprendre les aspirations de la classe ouvrière.

Des coopératives de consommation bien organisées et solidement intégrées assureraient aux travailleurs un pouvoir d'achat accru et leur faciliteraient le recouvrement d'un droit de cité qu'ils ont partiellement perdu.

J.-P. L.

La semaine prochaine: une vache dans votre hangar ?

Les feux de forêt, désastres pour les ouvriers

Nous devons bannir les feux de forêt, tout comme les transgresseurs ou les dilapidateurs de notre domaine provincial, nous avertissons aujourd'hui Charles Saint-Pierre, président de la Banque Canadienne Nationale, dans un communiqué au public.

"Avec l'accroissement du nombre des ouvriers et la multiplication des salaires, la destruction de nos forêts par le feu s'avère de plus en plus un fléau", nous dit M. Saint-Pierre. Evidemment, certaines conflagrations sont attribuables à la foudre, mais en majorité elles sont le fait de personnes insou-

ciantes qui quittent leurs feux de camp à demi-éteints ou tentent des mégots encore fumants le long des sentiers boisés. Le danger toujours présent des feux de forêt au cours de l'été devrait tenir tous les citoyens du Québec en alerte constante: car nous avons à choisir entre l'amoinissement de nos richesses forestières par les feux inconsidérés et l'emploi soutenu de notre population dans l'industrie forestière. Chaque feu de forêt dans le Québec constitue une perte plus sensible en 1952 qu'elle ne l'était il y a cinquante ans et les pénalités qui s'ensuivent seront plus lourdes avec les années à venir."

DANS LE M

APRES 10 SEMAINES

La grève chez Dupuis, triple scandale

M. Gérard Picard, président général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, a révélé que le Syndicat des Employés de Commerce, qui groupe les grévistes de Dupuis Frères, avait suggéré de remettre entre les mains d'un arbitre unique le soin de décider de tous les points qui restaient en litige dans ce différend. M. Picard a ajouté que la maison Dupuis Frères avait rejeté cette offre avant même qu'on ait cherché à s'entendre sur le choix d'un arbitre.

M. Picard parlait à une assemblée des grévistes et de leurs amis, réunis en la salle du marché St-Jacques. La salle était remplie d'une foule sérieuse et enthousiaste qui débordait à l'extérieur. La réunion était présidée par M. René Ouellet, président du syndicat, et M. René Rocque agissait comme maître de cérémonie.

Un scandale

"La maison Dupuis Frères paraît avoir des intérêts à prolonger la grève. Autrement, il y a longtemps que nous aurions pu canaliser le conflit.

"Nous devons dénoncer Raymond Dupuis, président de la librairie Beauchemin, et Louis Lévesque, président du Crédit Interprovincial, qui, à première vue, semblent les autorités de la maison Dupuis Frères. S'ils ne sont pas vraiment les détenteurs de l'autorité, qu'ils nous disent qui l'est et nous y verrons.

"La maison Dupuis Frères devrait savoir qu'elle a des responsabilités sociales. Ces responsabilités sont même plus grandes à cause des sentiments religieux et nationalistes qu'elle a exploités pour se grandir. Elle devrait respecter les convictions de sa clientèle et de ses employés.

"Mais ses représentants prennent les négociations pour une partie de boxe. Rien, par exemple, ne devait empêcher le règlement des clauses de sécurité d'emploi au cours des négociations.

"La direction actuelle n'a pas plus pesé ses responsabilités sociales qu'un employeur qui ne

croit à rien. La grève est un scandale du point de vue social et humanitaire qui prend l'allure d'un scandale financier. C'est sur la maison Dupuis que pèse la responsabilité totale de la rupture des négociations."

Structure financière

Signalant que le syndicat ne critiquait pas pour salir quelqu'un, mais simplement pour dénoncer un scandale qui n'aurait jamais dû exister, M. Picard expliquait: "Selon la structure financière de l'entreprise Dupuis Frères, quel qu'un peut avoir intérêt à ce que la grève continue. Car plus cette grève durera, plus les obligations financières de Dupuis Frères seront difficiles à satisfaire. Le jour où l'on n'y réussira plus, quel qu'un aura droit de prendre le contrôle de l'entreprise, en confisquant les actions ordinaires qui furent versées en garantie collatérale pour les obligations."

M. Picard ajoutait qu'il est difficile de préciser davantage parce que les transactions qui ont modifié la structure financière de la maison Dupuis sont demeurées dans une large mesure fort mystérieuses et que, d'autre part, il est lui-même lié par le huis clos.

"Néanmoins, en nous fiant sur des renseignements puisés ailleurs, nous pouvons connaître quelques détails:

"Raymond Dupuis a acheté la librairie Beauchemin, qui était alors contrôlée par le Crédit interprovincial. La petite librairie Beauchemin, ensuite, a acheté la maison Dupuis Frères de la famil-

le qui en détenait encore les parts et a versé ainsi \$2,500,000 à Raymond Dupuis. La librairie Beauchemin possédait alors 19,992 des 20,000 actions ordinaires de Dupuis Frères. La librairie Beauchemin, avec la permission du procureur général, a alors émis pour \$2,500,000 d'obligation, pour lesquelles elle a offert comme garanties collatérales les actions de Dupuis Frères qu'elle détenait. Cette émission d'obligations fut faite par l'intermédiaire du Crédit interprovincial et de M. L. Lévesque.

"Or on ne paie des dividendes sur les actions ordinaires que depuis qu'elles servent de garantie, Raymond Dupuis, comme président de Beauchemin, devrait tout recevoir. Ça n'est pas comme ça. Mais nous ignorons exactement ce qui s'est passé.

"Tout ça est peut-être légal, mais rien n'indique que ce soit juste. Et si la grève continue il est impossible de penser autrement que de conclure: quel qu'un a intérêt à ce qu'elle continue."

M. Picard a clos ce sujet en disant que malgré la rupture des négociations, il y avait actuellement "des discussions et des démarches à l'extérieur", en vue d'un règlement. Il a demandé au public d'aider les grévistes de leur sympathie, assurant "qu'une chose est inébranlable: la détermination des travailleurs".

Au cours de la soirée, les grévistes s'étaient levés dans la salle, et la foule qui les applaudissait a pu constater qu'ils étaient au moins 800 ou 900.

LA POLITIQUE

Ça ne fait que commencer...

L'action politique, pour un mouvement comme la C.T.C.C., ne fait en somme que commencer. Il s'agit d'un genre d'action difficile, compliqué, qui exige beaucoup de prudence. Un travail de déblaiement s'impose avant que l'on ne puisse aménager et "organiser" cette action d'une manière efficace sans risquer d'entraîner la C.T.C.C. dans une aventure périlleuse.

En effet, l'action politique, plus peut-être encore que l'action syndicale directe, exige que nous puissions avoir accès à l'opinion publique et garder un contact permanent avec elle. Il ne faut pas non plus que cette action politique prenne un caractère temporaire et ne joue que dans les périodes électorales. Ceci est d'autant plus important à retenir que dans notre

province tout l'appareil gouvernemental repose sur les partis politiques et que, par conséquent, une action politique restreinte aux seules périodes d'élections rendrait cette action stérile et aurait pour résultat de tirer le mouvement syndical vers l'électorisme. En d'autres termes, il importe que l'action politique s'appuie toujours sur l'action syndicale, qu'elle soit un prolongement et un achèvement de l'action syndicale pour la rendre plus efficace.

Dans les circonstances, la première chose, c'est de connaître le climat politique du pays et de la province et de faire prendre conscience graduellement aux travailleurs de l'influence qu'ils peuvent exercer sur la politique grâce à leur nombre et à leur organisation hiérarchisée.

Nous vendons aux PLUS BAS PRIX

Livraison dans toute la ville

Tél.: DO. 5468

GERARD L'ECUYER

PHARMACIEN-CHIMISTE
Spécialiste en Prescriptions

Un escompte spécial est accordé
aux membres de la C.T.C.C.

1320 BEAUBIEN EST (près De Lanaudière)

MONTREAL

Les changements d'adresses de nos abonnés nous arrivent de plus en plus régulièrement.

C'est le signe que nos lecteurs tiennent à leur journal.

Il faut continuer

MOUVEMENT

H. & R. ARMS N'A PAS LE DROIT DE

Se tailler des capitaux à même les salaires!

Le cas de la Compagnie H. & R. ARMS, de Drummondville, dont les employés se mettaient en grève la semaine dernière, est intéressant à plusieurs points de vue.

Pour se justifier de payer des salaires de famine, la Compagnie prend prétexte qu'elle "début" au Canada et que les profits actuels ne justifient pas des augmentations. Le prétexte est cousu de fil blanc quand on sait que H. & R. ARMS existe aux Etats-Unis, importante et prospère. C'est ce qu'expose dans son rapport minoritaire Me Pierre Vadboncoeur, arbitre syndical. Voici des extraits de ce rapport qui mettent bien en lumière l'immoralité de la position que prend la Compagnie.

La question en jeu est simple et claire. Il s'agit de savoir si une compagnie ou des intérêts puissants, — particulièrement une compagnie et des intérêts étrangers, — venant à fonder une entreprise nouvelle, — et particulièrement une telle entreprise à l'étranger, — sont recevables, faute d'investir un capital suffisant, à payer des salaires insatisfaisants et à se tailler pour ainsi dire des capitaux à même les revenus légitimes de la main-d'oeuvre.

Justice...

A cette question générale, je réponds catégoriquement: non.

La compagnie, dans le cas présent, prétend parler dépenses et recettes et fixer les salaires d'après l'équilibre de celles-ci et de celles-là. Une telle prétention (et, je le répète: dans le cas présent) outre qu'elle tend à couvrir d'une motivation technique ce qui n'est autre chose à mes yeux qu'un abus, n'est pas admissible en principe. Après une année et demie d'opérations, on ne saurait établir les salaires sur l'état des recettes et des dépenses puisqu'on en est encore à la phase de l'investissement. Loin d'admettre le raisonnement de ceux qui disent que, vu le jeune âge de la compagnie, des salaires suffisants ne doivent pas être payés parce qu'ils grèveraient trop les intérêts concernés ou seraient excessifs eu égard au bilan d'opération, je soutiens, au contraire, que l'on n'en est pas encore arrivé au point où le niveau des salaires devrait être ajusté en fonction de l'état des recettes et des dépenses d'opération. Ce principe apparaît d'autant plus équitable que le financement de H. & R. Arms Com-

pany Limited est effectué par des intérêts qui, selon toute apparence, sont à même de suffire aux exigences d'un investissement qui permettrait de ne pas comprimer les salaires.

...et liberté

En conséquence, je tiens à proposer le principe suivant: lorsqu'une entreprise en est encore à sa phase d'investissement, l'état des recettes et des dépenses ne saurait être admis en preuve, devant un tribunal d'arbitrage, pour établir l'incapacité de payer de l'employeur.

Un certain aspect du problème s'impose ici à l'attention. Je fais tout de suite la réserve que les quelques considérations qui suivent ne concernent pas H. & R. Arms Company Limited comme telle; il s'agit de réflexions d'ordre absolument général, se rapportant à nos relations économiques avec le capital américain, problème très réel et dont le cas de la compagnie H. & R. Arms n'est qu'un exemple particulier. Si les remarques qui suivent s'appliquent au présent litige, ce n'est donc que par incidence de ce cas particulier dans une situation globale. Sans par conséquent viser spécialement la compagnie concernée, j'estime que je ne donnerais pas sur la situation une opinion complète si je négligeais d'exprimer mes vues sur le problème politique (au sens large du mot) que soulève l'entrée des capitaux américains lorsque nous n'en discutons pas les conditions avec la dernière rigueur. L'entrée de ces capitaux, qui présente des avantages, offre aussi des dangers considérables; je crois bien que ce

n'est pas un mystère pour personne. En effet, vu la proximité des Etats-Unis et la puissance économique inouïe de nos voisins de frontière, la "colonisation" économique du Canada par les Etats-Unis comporte, malgré ses avantages, une menace indubitable, non seulement aux libertés économiques des Canadiens, mais également à leurs libertés politiques. Il est évident que si nous acceptons cette colonisation (relativement encore à son début), sans y imposer nos conditions, le danger signalé s'accroît dans une proportion extraordinaire. Ce n'est pas sans appréhension que je vois le capital étranger obtenir de nous les conditions qu'il semble déterminer à son gré, et exploiter nos ressources sans rencontrer sensiblement d'opposition sur le prix qu'il nous propose. Ce danger, qui s'est manifesté avec éclat dans la transaction relative aux gisements de fer de l'Ungava, se vérifie un peu dans toutes les sphères de la vie économique. Et j'en arrive au principe suivant: une discussion serrée des termes de tout accord économique et politique proposé par des intérêts d'outre-frontière semble indispensable à la sauvegarde de la liberté dont nous jouissons. C'est uniquement par l'exercice de cette rigueur dans la négociation que nous garderons quelque chance de consolider une autonomie politique canadienne salutaire non seulement à notre avoir — culture ou autre — mais aussi à la liberté tout court et à un certain équilibre dans le monde. Ces considérations n'ont d'ailleurs pas pour but d'inspirer une animosité quelle qu'elle soit, mais simplement de la fermeté et une conscience accrue des responsabilités.

Onze cours réguliers au Collège ouvrier de la C.T.C.C.

— Il ouvrira à Québec, en novembre —

Dans le but de permettre aux chefs syndicaux et à quelques ouvriers de chacune des régions de la province d'acquérir une formation syndicale, économique et sociale plus poussée, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada a décidé de mettre sur pied un Collège ouvrier.

Importance

Ce Collège ouvrier tiendra sa première session à l'automne, à Québec. Les cours dureront un mois. Ils seront donnés par des professeurs de l'Université Laval, des spécialistes des questions à l'étude et des permanents de la C.T.C.C.

M. Fernand Jolicoeur, directeur du Comité d'Education de la C.T.C.C., soulignant que c'est la première fois dans la province de Québec qu'un mouvement ouvrier organise des cours aussi poussés sur les questions sociales, déclarait:

"Il est temps que nous nous occupions de former, en plus grand nombre, des chefs ouvriers compétents, avertis des problèmes de plus en plus nombreux auxquels le mouvement syndical doit faire

face. Nous devons faire tout de suite les sacrifices nécessaires pour nous assurer un avenir syndical qui vaille les efforts que nous faisons aujourd'hui."

Les cours commenceront le 3 novembre. Les frais d'inscription sont de \$200. Dans la plupart des cas le syndicat qui délèguera l'un de ses membres verra à défrayer le coût de ces études. Les étudiants-ouvriers seront logés à l'hôtel Château-Champlain.

Programme

Voici la liste des cours qui sont au programme:

- 1) Histoire du capitalisme, par Albert Faucher, professeur de Laval.
- 2) Problèmes économiques, par Maurice Lamontagne, professeur de Laval.
- 3) Economie du travail, par Emile Gosselin, professeur de Laval.
- 4) Législation ouvrière, par Marius Bergeron, conseiller technique de la C.T.C.C.
- 5) Techniques syndicales, par Jean Marchand, Jean-Paul Geoffroy et Roger Chartier.

6) Nature de l'entreprise, par l'abbé Philippe Laberge, aumônier du Conseil central de Québec.

7) Lecture des bilans de compagnie, par Marcel Bélanger, C.A.

8) Education ouvrière, par Fernand Jolicoeur, directeur du service de la C.T.C.C.

9) Propagande et publicité, par Napoléon Leblanc, professeur à Laval, et André Roy, rédacteur du journal "Le Travail".

10) Procédure d'assemblée et art oratoire, par Napoléon Leblanc.

11) Coopération, par Léo Bérubé et Jean-Paul Lefebvre, tous deux du Conseil de la Coopération de Québec.

12) Forums sur le syndicalisme, par les différents chefs du mouvement ouvrier et le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.

Quand le maire Houde déraile...

Une accusation perfide et sans fondements

Déclaration de M. Picard

"Dans une déclaration, le maire Houde insinue que le communisme s'est infiltré partout, y compris dans le mouvement syndical catholique de la province de Québec. C'est une accusation perfide et sans fondement."

"Nous représentons, qu'on le veuille ou non, le véritable rempart contre le communisme. Il y a place entre le capitalisme et le communisme pour un mouvement qui veut appliquer la doctrine sociale de l'Eglise. C'est à cette tâche que s'emploie la C.T.C.C. depuis sa fondation."

"Le communisme n'a de prise que sur une population qui ne reçoit pas justice. Notre raison d'être c'est de combattre le communisme en appliquant la justice. Nous sommes opposés au communisme non pas pour des fins électorales, ni parce que nous en

avons peur. C'est à l'année longue et quotidiennement que nous nous battons contre lui et la misère qui le suscite.

"Il est dégoûtant de voir des gens qui n'ont jamais fait autre chose que des déclarations verbales pour combattre le communisme, venir essayer de nous salir. M. Camilien Houde n'aidera pas la classe ouvrière à se relever et à prendre place dans la société, tant qu'il lancera contre elle de telles insinuations. Ce n'est pas dans ce climat que le syndicalisme pourra se développer normalement. La vérité c'est que M. Houde, tout comme les communistes, n'admet pas le véritable syndicalisme. Dans ces circonstances, nous devons déclarer officiellement que le maire Camilien Houde est un ennemi de la classe ouvrière."

G. PICARD

IMPORTANT

Le Comité exécutif de la C.T.C.C., à sa dernière réunion tenue à Montréal, a étudié la question de l'assurance santé-hospitalisation.

La C.T.C.C. tient à déclarer qu'elle n'a jamais approuvé ni directement ni indirectement aucun plan d'assurance santé-hospitalisation, à l'exception de celui des Services de Santé de Québec, qui est une société régie par la Loi des syndicats coopératifs.

Personne d'autre ne peut se prévaloir du nom de la C.T.C.C. ou de ses officiers supérieurs pour vendre de l'assurance.

Contrat de travail pour les débardeurs de Sorel

Le Syndicat National des Débardeurs de Sorel a signé, mardi, le 24 juin, un nouveau contrat de travail avec les Compagnies suivantes: Sorel Dock and Stevedoring, J.C.A. Turcotte, arrimeur de Sorel, Wolfe Stevedores Co. Ltd., Empire Stevedoring Co. Ltd., North-American Elevators Ltd., Brown and Ryan Limited, Eastern Canada Stevedoring.

Ce contrat s'est signé à la suite d'une grève spontanée qui a éclaté samedi midi, et qui a duré trois jours, en protestation contre la lenteur de la signature du contrat de travail.

Voici les principaux avantages qu'accorde ce nouveau contrat de travail:

Augmentation générale de salaire de 0.21 l'heure;

Salaire et demi après la journée régulière de travail, à l'exception des barges à grain où l'on accordera une prime de 0.25 l'heure;

Salaire et demi le samedi après-midi, de 1 heure à 6 heures;

Salaire double les dimanches et les jours de fête suivants: la St-

Jean-Baptiste, la Confédération, la Fête du Travail, l'Ascension et la Toussaint.

Cette augmentation générale de salaire et ces primes sur le temps double le dimanche et sur le temps et demi le soir et le samedi après-midi sont rétroactifs à l'ouverture de la saison de navigation dans le port de Sorel.

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.
MARION & MARION
Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond
MONTREAL

FONDÉ EN 1695

de **KUYPER**

Distillé au Canada

Blended **GIN**

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE



"EXPORT"

LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

LA SEMAINE

FONDATION D'UN CONSEIL CENTRAL A HAUTERIVE

Dimanche dernier, le 13 juillet, avait lieu à Hauterive une session d'étude. C'est à cette occasion qu'a eu lieu la fondation du Conseil central des Syndicats nationaux de Hauterive. Les officiers élus de ce nouveau Conseil central sont : MM. J.-P. Brisbois, président; R. Légaré, secrétaire, et C. Tremblay, trésorier.

Son Exc. Mgr Labrie, évêque du golfe St-Laurent, a assisté à toutes les réunions ainsi qu'à la fondation du Conseil central. Dimanche matin, il célébrait la messe où assistaient les délégués venus depuis Sacré-Coeur jusqu'à Clark City. Parmi les personnalités présentes on remarquait M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.; M. l'abbé Jules Lockwell, aumônier de la Fédération de la Pulpe et du Papier; M. l'abbé Philippe Laberge, ainsi que MM. Philippe Léssard, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier; Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la C.T.C.C.; André Roy, rédacteur en chef du journal "Le Travail".

Un compte rendu plus détaillé de cet important événement paraîtra dans un prochain numéro.

A MONTREAL

Les fonctionnaires se prononcent pour la C.T.C.C.

— Ils maintiennent leur affiliation —

Le Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal a décidé lundi soir, par un vote unanime de son assemblée générale, de demeurer affilié à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et de régler dans le plus bref délai le problème qui l'opposait à sa fédération professionnelle.

Le problème

Cette décision des 600 personnes réunies, à 5 heures p.m., en la salle de l'Apostolat liturgique, met fin à une difficulté de régie interne qui menaçait de prendre une importance politique assez considérable.

L'exécutif du syndicat des fonctionnaires avait recommandé récemment aux membres de se désaffilier de la Fédération des Employés municipaux. Cette décision amenait indirectement la désaffiliation de la C.T.C.C. et du Conseil central des Syndicats nationaux. La querelle avec la Fédération avait pris naissance lors d'une élection fort contestée et s'était depuis compliquée d'un différend à propos de la répartition, entre le syndicat et les corps supérieurs, des taxes per capita versées par les membres.

Lundi soir, c'est l'exécutif du syndicat lui-même qui a pris l'initiative de retirer sa proposition de désaffiliation, après que M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., eut été prié par l'assemblée de faire connaître son point de vue et de faire les mises au point qu'il jugerait opportunes.

Déclaration de M. Picard

M. Picard a d'abord déclaré que le problème se résumait pour lui à la répartition d'une certaine somme d'argent entre le syndicat et la fédération et que, comme tel, il ne le jugeait pas suffisant pour expliquer une désaffiliation d'un mouvement qui a des principes supérieurs à défendre.

Il a ajouté que le différend au sujet de l'élection contestée devrait être réglé au congrès de la Fédération elle-même. "La C.T.C.C., en effet, possède des cadres qui se sont avérés nécessaires pour la bonne marche du syndicalisme. Il arrive que l'on se sente parfois gêné par ces cadres, mais la procédure qui les régit permet de régler le problème sans tout briser."

Solidarité

M. Picard a rappelé la nécessité pour un syndicat de ne pas demeurer seul dans la lutte pour la promotion ouvrière. De même que la solidarité ouvrière est nécessaire à l'intérieur d'un syndicat, elle est nécessaire entre les syndicats. Il a rappelé encore que le mouvement syndical catholique au Canada était la C.T.C.C. et qu'on ne pouvait prétendre appartenir à ce mouvement sans s'intégrer aux cadres de la C.T.C.C.

M. Picard a surtout demandé aux fonctionnaires d'éviter de poser le précédent de la désaffiliation, car il pourrait suggérer une législation interdisant aux fon-

tionnaires municipaux de s'affilier au mouvement syndical.

Il a rappelé l'exemple des policiers qui se sont battus avec acharnement pour qu'on ne leur impose pas de telles interdictions, mais n'ont pas réussi.

La solution pratique

M. Picard a terminé en disant que le problème serait simplement réglé si le syndicat payait les per capita dus à la Fédération. Bien entendu, la Fédération retournerait la ristourne promise lors des négociations qui eurent lieu au cours des mois derniers.

M. René Constant, président du Syndicat, a demandé à M. Picard s'il garantissait, de son autorité, le paiement d'une telle ristourne. M. Picard répondit: "Oui, pour l'année fiscale écoulée."

Cela mit fin immédiatement au problème et c'est dans une atmosphère de soulagement qu'on disposa rapidement de la question. Le Syndicat paiera ses per capita à la Fédération. Le reste suivra...

Le débat qui avait précédé l'intervention de M. Picard fut particulièrement émouvant parce que de vieilles figures du syndicalisme chez les fonctionnaires firent leur apparition dans la salle pour "défendre ce qu'ils avaient construit: un syndicat catholique".

A l'issue de la réunion, l'assemblée désigna les membres de l'exécutif actuel qui seront chargés de diriger les négociations qui doivent bientôt reprendre avec la ville de Montréal. Ce sont MM. René Constant et Amédée Parent.

Dans les services

NOUVEAU CONTRAT A STE-JEANNE-D'ARC

L'hôpital général Sainte-Jeanne d'Arc possède aujourd'hui l'assurance de deux autres années de relations ouvrières harmonieuses, grâce à la convention collective que la direction vient de signer avec son personnel syndiqué.

A la suite de négociations amicales, l'administrateur de l'hôpital, M. Sylva Lamothe, a signé la convention au nom de l'institution de la rue St-Urbain, tandis que les signataires du personnel syndiqué ont été MM. Léopold Brisson et Charles-A. Guy, respectivement président et agent d'affaires de l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal Inc. Celle-ci est affiliée au Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal. L'entente est valide pour deux ans, soit jusqu'au 1er avril 1954.

La convention comporte la clause de l'"atelier syndical imparfait", spécifiant entre autres choses que tout employé membre en règle de l'Association au moment de la signature de la convention et tous ceux qui le deviendront, devront maintenir leur adhésion à l'Association pour la durée de la convention, comme condition du maintien de leur emploi.

L'entente définit la procédure à suivre en cas de griefs ainsi que les méthodes de conciliation et d'arbitrage. Elle comprend la retenue syndicale, une prime de \$2 par semaine pour le travail de nuit, temps et demi après un nom-

bre d'heures déterminé et 10 jours chômés et payés. Le contrat prévoit enfin des vacances payées allant jusqu'à 3 semaines, selon le nombre d'années de service.

Il s'applique à tous les employés de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc, exception faite des religieuses, médecins, internes, gardes-malades, étudiantes-gardes-malades, surintendants. Le contrat vise donc un personnel de 130 employés.

Montauban

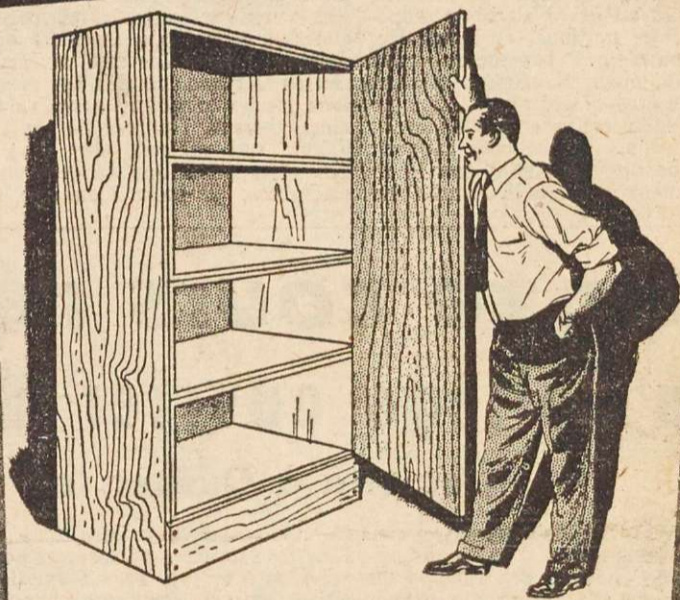
Contrat dénoncé

Les travailleurs de Montauban se sont réunis récemment pour dénoncer le contrat de travail qui les lie à l'employeur. Voici quelques-unes des modifications qu'ils désirent apporter:

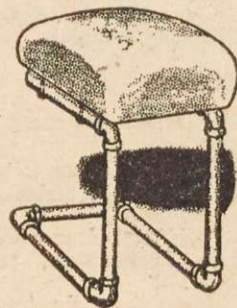
- La semaine de quarante heures;
- Prime pour le travail de nuit;
- Quelques fêtes de plus chômées et payées.

Assistaient à cette importante assemblée: MM. G. Dionne et A. Larrivée, de la Fédération des mines; E. Maheux, président du Syndicat à la Johnson, et Daniel Lessard, secrétaire de la Fédération.

AUTOUR DU FOYER



Des caisses à oranges ou d'emballage clouées les unes sur les autres forment une armoire pratique. Côtés, dessus et porte en contre-plaqué de 1/4". Base en planches.



Une fois rembourré, un siège de vieille chaise devient un tabouret fort utile. Base constituée de tuyaux joints par des coudes.

UNE SÉRIE DE CONSEILS PRATIQUES PRÉSENTÉS PAR

Molson's

COMME SERVICE AU PUBLIC

Votre
livret de banque
est le miroir
de votre avenir

Pourquoi attendre à demain
pour ouvrir votre compte d'épargne?

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Une banque vraiment royale

C.T.C.C.
le travail

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER
Administrateur : MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef : ANDRE ROY
Publiciste : ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal

IMPRIMERIES ALLIÉS CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.